

Amiante : préjudice d'anxiété reconnu à des salariés



Le conseil des Prud'hommes de Bordeaux a reconnu le préjudice d'anxiété de 30 salariés d'un site girondin de Ponticelli, spécialisé dans la maintenance et tuyauterie industrielle.

Le conseil "a reconnu que les salariés de Ponticelli avaient été exposés pendant leur carrière à un produit cancérigène avéré, à savoir l'amiante", et que "pour chacun d'entre eux, l'existence du préjudice d'anxiété était légitime", a indiqué leur avocate *Me Maryline Steenkiste*.

Les plaignants, 29 retraités et un salarié en activité sur le site de Bassens, en banlieue de Bordeaux, qui en compte un peu plus de 200 encore aujourd'hui, réclamaient 15.000 euros chacun pour manquement de l'entreprise à "l'obligation de prudence et de sécurité". Ils ont obtenu 7000 € chacun.

Aucun des plaignants n'a déclenché de maladie, mais "nous passons des scanners, nous avons des rendez-vous réguliers, nous sommes en surveillance renforcée. Notre exposition nous pourrit la vie, et il y a préjudice", a déclaré leur porte-parole Jean-Louis Leymergie, ancien salarié et syndicaliste pendant 38 ans chez Ponticelli, qui a lui développé de petits nodules pulmonaires, pour l'instant sans gravité.

Faire évoluer la prévention dans l'entreprise

Les ex-salariés, a indiqué *Me Steenkiste*, saluent la décision "dans la mesure où leur combat est mené essentiellement pour faire évoluer la prévention au sein de l'entreprise". Elle a souligné que la décision va dans le sens de la jurisprudence récente sur le préjudice d'anxiété.

En novembre 2013, le Conseil d'Etat avait confirmé le classement du site girondin de Ponticelli en site "amiante", décidé en 2007 mais contesté par l'entreprise, permettant aux salariés exposés à l'amiante entre 1956 et 1996 de partir en pré-retraite dès 50 ans.

Le groupe Ponticelli, spécialisé notamment dans le montage, levage, la tuyauterie industrielle et la mécanique de maintenance industrielle, emploie près de 5.000 personnes sur ses chantiers en France et à l'étranger.

Source : batirama.com / AFP

Publié le 07/05/2014

Batirama.com